

Ce rapport est inséré tout au long dans le tome 18 des mémoires de l'académie, p. 152 et suivantes. Qu'il nous suffise de dire que la mission fut promise. Le 8 juillet 1850 M. MARIETTE put donc écrire au directeur des Musées nationaux :

« Monsieur le directeur, Je désirerais dans l'intérêt de mes études pouvoir disposer de six mois que je compte employer à un voyage en Égypte.

« En vous demandant de vouloir bien m'accorder, pour ce même espace de temps, un congé, qui partirait du premier septembre prochain, j'ai la confiance que vous ne vous refuserez pas à me rendre un service important, que je regarderai comme une nouvelle preuve de la protection dont vous voulez bien honorer mes travaux. J'ai l'honneur d'être etc. »

Monsieur le directeur répondit à la date du 11 juillet 1850 :

« Monsieur, J'ai reçu la lettre que vous m'avez adressée le 8 de ce mois pour me demander un congé de six mois (à partir du 1<sup>er</sup> septembre prochain) que vous comptez employer à un voyage en Égypte. Je consens bien volontiers à cette absence, puisqu'elle doit servir à vous fortifier dans les études que vous poursuivez avec une persévérance digne d'éloges.

« Vous pourrez donc suspendre vos travaux dès le 1<sup>er</sup> septembre, pour les reprendre le 1<sup>er</sup> mars de l'année prochaine. Agréez etc. »

Les travaux de M. MARIETTE au Louvre ne devaient pas être repris le 1<sup>er</sup> mars. Ses magnifiques découvertes, qui ont tant enrichi notre musée, retardèrent plus longtemps son retour.

Hâtons-nous de dire, du reste, qu'il avait achevé l'œuvre de classement à lui confiée. Nous possédons au Musée égyptien quatre gros cartons remontant à cette époque et contenant : « L'inventaire général des monuments égyptiens conservés dans la salle Henry IV, ou déposés dans les magasins, au 1<sup>er</sup> juin 1850 »<sup>1</sup>, c'est-à-dire tout ce que renfermaient à cette époque les salles égyptiennes du rez-de-chaussée. Le 1<sup>er</sup> carton, de 1 à 101, contenait l'inventaire provisoire des statues. Le 2<sup>e</sup>, de 102 à 148, celui des bas-reliefs. Le 3<sup>e</sup>, de 149 à 306, celui des stèles et inscriptions. Le 4<sup>e</sup>, de 307 à 339, les *Monuments divers*. Toutes les fiches sont de la main de M. MARIETTE, comme plus tard celles des 16 cartons du Sérapeum.

M. MARIETTE partit donc. Mais il laissa sa femme et ses enfants à Paris, et le ministre de l'intérieur, (dont dépendaient alors les Musées,) promit de leur faire remettre le traitement que M. MARIETTE touchait au Louvre. L'administration des Musées en fut avertie par la lettre suivante :

« Paris le 10 août 1850.

« Monsieur le directeur et cher collègue, Je m'empresse de vous prévenir que Monsieur le ministre de l'intérieur veut bien accorder à M. MARIETTE, chargé d'une mission en Égypte, la continuation de son traitement d'employé du musée, jusqu'à concurrence de mille francs, pendant son congé. Je n'y vois aucun inconvénient et je serai charmé que cette faveur lui soit accordée. Agréez etc. »

E. R.

(La suite au prochain numéro.)

<sup>1</sup> Ce fut postérieurement au départ de M. Mariette que les galeries égyptiennes purent être pleinement livrées au public. On lit dans la *Revue archéologique*, t. VIII, p. 204 à 205 : « Le jeudi 5 juin (1851) a eu lieu, avec une grande solennité, la réouverture des musées nationaux, fermés depuis près de deux ans pour des travaux de restauration et de nouvelles classifications . . . Les salles égyptiennes, qui étaient depuis si longtemps dans un désordre désespérant pour toutes les personnes qui étudient les monuments de l'ancienne Égypte, ont été remises en ordre et augmentées d'une foule d'objets importants retrouvés dans les magasins du Louvre par le conservateur M. E. de Rougé. » M. de Rougé n'était encore que conservateur honoraire. Mais il devint conservateur à 6000 frs. de traitement le 1<sup>er</sup> janvier suivant (1852).

#### TABLE DU NUMÉRO.

Lettre à M. REVILLOUT sur les monnaies égyptiennes, par M. LENORMANT, de l'Institut, p. 49. — Second extrait de la chronique démotique (E. R.), p. 52. — Statue d'un ministre (E. R.), p. 62. — Les affres de la mort (E. R.), p. 64. — Le serment décisive (E. R.), p. 72. — Le groupe pehiti, par PAUL PIERRET, p. 74. — La requête d'un Taricheute d'ibis (E. R.), p. 75. — L'antigraphe des luminaires (E. R.), p. 78. — Entretiens philosophiques d'une chatte et d'un chacal (E. R.), p. 83. — Un quasi-mariage (E. R.), p. 89. — La femme et la mère d'Amasis (E. R.), p. 96. — Un prophète d'Auguste et sa famille (E. R.), p. 98. — Authenticité des actes (E. R.), p. 103. — Le papyrus grec XIII de Turin (E. R.), p. 124. — La loi de Bocchoris et l'intérêt à 30 pour 100 (E. R.), p. 142. — Les reclus du Sérapeum (E. R.), p. 143. — Le roi Anchemachis et le roi Harmachis (E. R.), p. 145. — Les pensions alimentaires (E. R.), p. 147. — Données métrologiques des prêts de blé (E. R.), p. 150. — Nouvelles mesures agraires (E. R.), p. 152. — La tenue des livres en Égypte (E. R.), p. 154. — La valeur de l'huile (E. R.), p. 162. — Les mesures de capacité (E. R.), p. 165. — Le mot grec *συνναος* écrit hiéroglyphiquement, par BRUGSCH-PACHA, p. 170. — Quelques poids égyptiens et assyriens. — Lettre de M. STERN, p. 171. — Note métrologique de M. LEDRAIN, p. 173. — Lettre de M. GOLENISCHIEFF, p. 177. — Poids sémitico-égyptiens (E. R.), p. 177. — Lettre de M. AUBES, p. 184. — Lettre de M. OPPERT, de l'Institut, p. 186. — Comparaison des mesures égyptiennes et hébraïques (E. R.), p. 187. — Première lettre de M. REVILLOUT à M. LENORMANT, p. 201. — Note sur les plus anciennes monnaies hébraïques (E. R.), p. 234. — Nota, p. 244. — Seconde lettre à M. LENORMANT, p. 245. — Un bilingue monétaire (E. R.), p. 266. — Note additionnelle (E. R.), p. 267. — Un rapport de police, p. 269. — Contrat de mariage du temps de Darius (E. R.), p. 270. — Livre d'incantation (E. R.), p. 270. — Les poésies bilingues de Moschion (E. R.), p. 272. — Revue bibliographique (E. V. R.), p. 278. — Note sur l'équerre égyptienne (E. V. R.), p. 304. — Correspondance numismatique, p. 314. — Nouvelles, p. 316. — Errata, p. 316. — Aug. MARIETTE-PACHA (E. R.), p. 317. — Planches contenant les traductions mot-à-mot des articles démotiques.

L'Éditeur ERNEST LEROUX, Propriétaire-Gérant.